

# K-FORCE

## DEMANDE DE RÉPARATION



### VOS COORDONNÉES

NOM DE SOCIÉTÉ

N° TVA

PERSONNE DE CONTACT

NUMÉRO GSM

NUMÉRO FIXE

ADRESSE E-MAIL

### PERSONNE DE CONTACT SUPPLÉMENTAIRE / UTILISATEUR APPAREIL

NOM CLIENT

NUMÉRO GSM

NUMÉRO FIXE

ADRESSE E-MAIL

### INFORMATIONS CONCERNANT L'ARTICLE - SI PLUSIEURS APPAREILS, VEUILLEZ REMPLIR PLUSIEURS DOCUMENTS

TYPE D'ARTICLE

PC / LAPTOP / IMPRIMANTE / ÉCRAN / HDD-SSD / GSM-TABLET

AUTRE

MARQUE

MODÈLE

NUMÉRO DE SÉRIE

DATE D'ACHAT

\_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

SOUS GARANTIE

OUI / NON (VEUILLEZ AJOUTER LA FACTURE D'ACHAT)

RÉCUPÉRATION

RENOYER / COLLECTION

TRAITEMENT EN URGENCE?

OUI / NON (CÔÛT: € 49,59 EXCL. TVA)

AVEC BUSINESS CONTRACT = TRAITEMENT EN URGENCE GRATUIT!

### MOTS DE PASSE DU SYSTÈME (LORS DU DÉMARRAGE OU DU DÉVERROUILLAGE DE L'APPAREIL)

UN ORDINATEUR (WINDOWS, MAC)

NOM D'UTILISATEUR

MOT DE PASSE

UN APPAREIL MOBILE (SMARTPHONE, TABLET)

CODE PIN (VERROUILLAGE)

CODE PIN (SIM)

Si nous devons retourner votre appareil, les frais de transport vous seront facturés. Dans l'hypothèse où vous ne seriez pas venu rechercher votre appareil après 1 mois, nous nous verrions dans l'obligation de vous le renvoyer et, dans ce cas, les frais de transport vous seraient également facturés. Nous effectuons toujours les travaux nécessaires si le coût total ne dépasse pas € 66,12 HTVA. Si, après analyse, vous ne souhaitez ni procéder à la réparation ni acheter un nouvel appareil, le diagnostic effectué vous sera facturé à € 41,32 HTVA.

**!!! MERCI DE REMPLIR LA PAGE SUIVANTE AVEC LE PLUS D'INFORMATIONS POSSIBLE !!!**



Waterloosesteenweg 33 Chée de Waterloo  
Sint-Genesius-Rode 1640 Rhode-Saint-Genèse



info@k-force.be



Tel: +32 2 380 23 32



BTW / TVA BE 0807815.505  
ING BE24 3630 4294 1738 / BIC: BBRUBEBB  
BNP BE74 0017 5110 2907 / BIC: GEBABEBB



www.k-force.be



k-force-computer-solutions



## 1. Acceptation de la commande et application de nos conditions générales.

**1.1** Toute commande qui nous parvient directement ou indirectement par l'intermédiaire de nos représentants ou agents, n'est acceptée qu'après notre confirmation écrite. Sauf clause contraire explicite mentionnée dans le contrat, nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales.

**1.2** Si certaines clauses du contrat ne sont pas respectées, les autres dispositions seront néanmoins toujours applicables.

## 2. Nature de la vente

Nos ventes s'effectuent contre paiement au comptant.

## 3. Paiement

**3.1** Sauf convention contraire, le paiement s'effectue à notre siège social. Il s'opère en espèces ou au comptant sans discompte, au plus tard au moment de la livraison des marchandises.

**3.2** Les factures qui ne sont pas payées dans un délai de huit jours à compter de leur échéance, induisent de plein droit et sans constitution en demeure l'exigibilité d'un intérêt de 12% par mois. Ensuite, le montant de la facture sera majoré de plein droit et sans mise en demeure d'une indemnité équivalente à 10%, avec un minimum de 25 euros.

**3.3** Le fait que l'acquéreur accepte les effets commerciaux ou signe lors de la commande ou ultérieurement, n'entraîne pas de novation, ni aucune modification ou divergence par rapport aux conditions générales de vente.

**3.4** Le non-paiement à l'échéance d'une seule facture rend le solde dû des autres factures, particulièrement celles arrivées à échéance, exigibles immédiatement et de plein droit.

**3.5** De même, si le paiement est effectué en retard, intégralement ou partiellement, les intérêts et amendes précitées seront également exigibles.

**3.6** Tous les frais liés à l'encaissement par voie judiciaire, y compris les honoraires, seront à charge de l'acquéreur.

## 4. Prix

**4.1** Tous nos prix sont en euros.

**4.2** Les frais de transport ne sont pas compris dans le prix.

## 5. Livraison

**5.1** La livraison s'effectue par défaut à l'adresse du siège social, sauf convenu autrement.

**5.2** Les délais de livraison prévus sont mentionnés à titre indicatif seulement et peuvent être modifiés ultérieurement par nos soins.

**5.3** L'acquéreur ne peut prétendre à une indemnité en cas d'éventuelle livraison tardive.

**5.4** Si l'acquéreur annule une commande, même après le délai de livraison prévu, il sera redevable de dommages-intérêts de 30% du prix convenu ou de l'acompte.

**5.5** Si l'acquéreur doit lui-même récupérer les marchandises et omet de le faire, il pourra être contraint de payer des frais de garde. En attendant, l'acquéreur porte le risque.

## 6. Adaptation de la commande.

Les caractéristiques, les dimensions et autres détails contenus dans les catalogues, la documentation et les offres, ont uniquement une valeur indicative. Nous nous réservons le droit d'apporter toutes les modifications que nous estimons nécessaires, même après réception de la commande, sans pour autant agir au niveau des caractéristiques fondamentales de la marchandise.

## 7. Ventes conclues hors de la société de K-Force Computer Solutions sprl.

**7.1** Lorsque la vente est conclue au domicile ou sur le lieu de travail du consommateur ou d'un consommateur tiers; pendant une visite extérieure organisée par nous ou pour nous; lors de salons, de foires et d'expositions, à condition que dans cette hypothèse, le paiement ne soit pas au comptant et qu'il excède 200 euro, la vente n'est considérée comme accomplie qu'à partir du 7ème jour ouvrable à compter du jour qui suit la signature de l'accord.

**7.2** Pendant ce délai de réflexion, l'acquéreur a le droit de nous informer par courrier recommandé qu'il renonce à la vente.

**7.3** Nous nous réservons le droit de demander à l'acquéreur un acompte dans le cas où l'accord serait intervenu sur une foire, un salon ou une exposition.

## 8. Transport.

**8.1** Les marchandises sont transportées au risque de l'acquéreur.

**8.2** Tout déplacement supplémentaire nécessaire en raison de l'absence lors de la première présentation à l'adresse de livraison mentionnée, sera facturé en supplément du montant principal.

## 9. Garantie, plaintes et responsabilité.

**9.1** Les plaintes liées au caractère non-conforme des marchandises livrées doivent être formulées immédiatement après la réception des marchandises. La charge de la preuve de non-conformité est assumée par l'acquéreur. Les plaintes relatives à un défaut visible des marchandises livrées doivent être formulées immédiatement après la livraison auprès de notre service vente.

**9.2** Les marchandises vendues sont garanties contre les vices de conception, de construction et contre les défauts des matériaux pendant toute la période de la garantie d'usine, soit la garantie établie par le fabricant du produit. Les défauts mentionnés dans les précédents alinéas ne sont pas concernés par cette garantie. K-Force Computer Solutions sprl n'offre aucune autre garantie que celle mentionnée dans les dispositions de garantie du fabricant des produits, ni explicitement, ni implicitement. Toute garantie relative au caractère vendable ou à l'adéquation d'une certaine application ou d'un certain produit est donc notamment exclue. Pour ce qui concerne la garantie d'usine nous citons la Loi du 1 septembre 2004, qui est en vigueur pour les marchandises livrées à partir du 1 janvier 2005, concernant la protection du consommateur lors de la vente de produit consommable. Sur base de cette Loi, le vendeur est responsable vis-à-vis du consommateur pour chaque défaut de ressemblance qui existe lors de la livraison de denrées consommables et qui se manifeste endéans les deux années qui suivent la livraison des marchandises. La preuve est à charge du consommateur, ceci consiste à dire que le consommateur doit prouver que le produit, au moment de la livraison, ne correspondait pas à la description donnée par le vendeur. La garantie est seulement valable pour personne physique (= nom stipulé sur la facture) ou sur base de ticket de caisse, toute société (= nom sur la facture) n'entre pas en compte pour la loi consommateur.

**9.3** La garantie n'implique en aucun cas que nous portions la responsabilité des dommages (notamment, mais pas uniquement, les dommages suivants: indemnités pour manque à gagner, interruptions des activités de l'entreprise, perte d'informations de la société ou autre perte pécuniaire) nés de l'utilisation du produit ou de tout empêchement à l'utilisation du produit, même si nous avons été informés du risque de tel dommage. Dans tous les cas, la responsabilité de K-Force Computer Solutions sprl sera limitée au montant facturé par nous, conformément aux dispositions de cet accord. Tout droit aux dommages-intérêts sera nul si la contrepartie n'a pas pris les mesures nécessaires

pour limiter le dommage ou éviter un dommage supplémentaire et a négligé d'informer K-Force Computer Solutions sprl de données pertinentes dans ce cadre.

**9.4** En cas de responsabilité de K-Force Computer Solutions sprl conformément à la loi du 25 février 1991 relative à la responsabilité par rapport aux produits présentant des défauts, nous ne serons jamais responsables sur les sommes supérieures au montant facturé par nous, si le dommage est causé, tant par le défaut au produit, que par la faute de la victime, ou d'une personne dont la victime est responsable.

**9.5** La garantie n'est pas valable lorsque le défaut est la conséquence d'une négligence, d'un manque d'entretien, de la non prise en considération du mode d'emploi, etc.

**9.6** Pour pouvoir bénéficier de la garantie, l'acquéreur doit présenter le produit dans notre point de vente à partir du moment où le problème, qui donne lieu au recours à la garantie, a été constaté.

**9.7** Les retours de marchandise, acceptés ou non, ne tiennent pas compte des éventuelles erreurs au niveau de la livraison.

**9.8** K-Force Computer Solutions sprl veille à ce que les produits satisfassent aux spécifications des brochures éditées par la société mais celle-ci ne sera pas responsable des éventuelles différences en la matière.

## 10. Annulation.

Les parties s'accordent explicitement sur le fait que, lorsque l'acquéreur annule la commande, avant ou après la livraison, celui-ci est redevable d'une indemnité forfaitaire et conventionnelle égale à 30% du prix convenu ou de l'acompte. Cette disposition est également applicable en cas de dissolution de l'accord agissant en défaveur de l'acquéreur. Pour les commandes à caractère unique ou réalisées sur mesure, l'annulation n'est pas possible et, par conséquent, la totalité du montant est exigible.

## 11. Contestation.

Les éventuelles contestations relatives à la facture doivent être communiquées par courrier recommandé dans les huit jours à compter de la date de facturation. Il faudra toujours préciser la date et le numéro de la facture.

## 12. Engagement solidaire.

**12.1** Lorsque plusieurs acquéreurs concluent ensemble un accord d'achat, ils s'engagent solidairement et indivisiblement à l'égard de K-Force Computer Solutions sprl.

**12.2** La livraison peut intervenir valablement auprès de chacun de ces acquéreurs.

**12.3** En signant le bon de commande, chaque souscripteur s'engage solidairement et indivisiblement, indépendamment de son statut, à exécuter le contrat et s'y engage.

## 13. Force majeure.

Les cas de force majeure, les causes imputables à nos fournisseurs, transporteurs ou aux services postaux, les grèves, les périodes de lock-out, etc. suspendront l'exécution de nos engagements. Par ailleurs, nous pourrions librement opter pour la dissolution de l'accord, sans indemnité, mais prévoyons remboursement des acomptes versés.

## 14. Réserve de propriété.

Nous conservons le droit de propriété sur les marchandises livrées jusqu'à ce que l'acquéreur ait effectué le paiement de la somme principale, des frais et intérêts. Toutefois, l'acquéreur assume le risque de perte, d'endommagement ou de destruction des marchandises.

## 15. Transfert de risque.

Dès la date de livraison, les risques de perte ou d'endommagement imputables à un cas de force majeure seront assumés par l'acquéreur. Avant cette date, il sera uniquement responsable des pertes et dommages éventuels découlant de ses propres actes.

## 16. Garanties.

Si notre confiance dans la solvabilité de l'acquéreur est mise en doute par des faits d'exécution partielle des termes du contrat par l'acquéreur et/ou par des événements semblables qui remettraient en question ou empêcheraient la bonne exécution des engagements pris par l'acquéreur, nous nous réservons le droit d'exiger de l'acquéreur les garanties qui s'imposent. Si l'acquéreur refuse de se soumettre à cette condition, nous nous réservons le droit d'annuler totalement ou partiellement la commande, même si les marchandises ont déjà été envoyées en partie ou intégralement. Dans cette éventualité, en guise de dédommagement, la somme sera exigible conformément à l'article 3.2 des présentes conditions générales.

## 17. Droit de rétention.

Les parties s'accordent explicitement sur le fait que toutes les marchandises du donneur d'ordre se trouvant dans les entrepôts et dans les locaux de K-Force Computer Solutions sprl peuvent être retenues par K-Force Computer Solutions sprl en guise de garantie supplémentaire de paiement de la main-d'oeuvre redevable pour les marchandises déjà rendues. Les nouvelles marchandises qui nous sont confiées par le donneur d'ordre pour être traitées sont censées être soumises à un seul et unique accord indivisible, même lorsque cet accord est exécuté en plusieurs étapes successives.

## 18. Confidentialité et traitement des données à caractère personnel

Concernant la confidentialité et le traitement des données à caractère personnel, il est fait référence à la clause de confidentialité telle qu'elle apparaît sur le site Web de K-Force Computer Solutions sprl et dont le client reconnaît avoir pris ou eu connaissance.

En acceptant les conditions générales, le client accepte également la clause de confidentialité susmentionnée qui fait partie intégrante des présentes conditions générales.

K-Force Computer Solutions sprl traite les données à caractère personnel à des fins commerciales et conserve cette information pour une période de 3 ans.

K-Force Computer Solutions sprl est tenu de respecter les droits de la personne concernée tels qu'énoncés dans les réglementations belges et européennes en vigueur.

Toute responsabilité envers une personne physique en cas de violation du RGPD doit être prouvée à charge de K-Force Computer Solutions sprl. Toute responsabilité à l'encontre d'une personne morale est exclue. Toute responsabilité résultant d'une violation des obligations du RGPD par l'intermédiaire d'un tiers ou chez un tiers dans l'exécution d'un service par K-Force Computer Solutions bvba ne peut être imputée à K-Force Computer Solutions sprl.

K-Force Computer Solutions sprl ne peut en aucun cas être tenu responsable au cas où il serait considéré comme un sous-traitant ou ayant agi en tant que tel.

## 19. Compétence.

Tout litige relève de la compétence des tribunaux de l'arrondissement de Bruxelles.

# K-FORCE

## DEMANDE DE RÉPARATION



### COMPTES

APPLE ID (ICLOUD) - REQUIS POUR DES APPAREILS APPLE OU DES DOSSIERS LIÉS À ICLOUD - VEUILLEZ D'ABORD TESTER SUR WWW.ICLOUD.COM

E-MAIL

MOT DE PASSE

GOOGLE (GMAIL) - REQUIS POUR DES APPAREILS ANDROID OU DES DOSSIERS LIÉS À GOOGLE/GMAIL - VEUILLEZ D'ABORD TESTER SUR WWW.GMAIL.COM

E-MAIL

MOT DE PASSE

MICROSOFT (OUTLOOK) - REQUIS POUR DES DOSSIERS LIÉS À MICROSOFT OFFICE ET OUTLOOK.COM - VEUILLEZ D'ABORD TESTER SUR WWW.OUTLOOK.COM

E-MAIL

MOT DE PASSE

TELENET (PANDORA) MAIL - REQUIS POUR DES DOSSIERS LIÉS À TELENET MAIL - VEUILLEZ D'ABORD TESTER SUR WEBMAIL.TELENET.BE

E-MAIL

MOT DE PASSE

PROXIMUS (SKYNET) MAIL - REQUIS POUR DES DOSSIERS LIÉS À PROXIMUS MAIL - VEUILLEZ D'ABORD TESTER SUR WEBMAIL.PROXIMUS.BE

E-MAIL

MOT DE PASSE

AUTRES COMPTES OU CLÉ LICENCES - ADRESSE MAIL PROFESSIONNELLE, LICENCE ANTIVIRUS, LICENCE POUR DES AUTRES LOGICIELS, ...

E-MAIL

MOT DE PASSE

ANDERE

Attention : sans nom d'utilisateur et mot de passe corrects, votre dossier ne pourra être accepté.

### DESCRIPTION DU PROBLÈME

VEUILLEZ DÉCRIRE LE PROBLÈME AUSSI CLAIREMENT ET CORRECTEMENT QUE POSSIBLE : PROBLÈME RENCONTRÉ, ACTIONS ENTREPRISES AVANT ET/OU APRÈS LA DÉTECTION DU PROBLÈME,...

QUI EST LA PERSONNE INFORMÉE AU SEIN DE K-FORCE ?

ENVOYEZ L'APPAREIL À: K-FORCE, REPAIR SERVICE - CHAUSSÉE DE WATERLOO 33, 1640 RHODE-SAINT-GENÈSE, BELGIQUE

SIGNATURE

DATE

Copyright: Ce document est la propriété de K-Force Computer Solutions. Ni le contenu ni la forme ne peuvent être utilisés, copiés ou transformés.  
Dans le cas de non-respect de ceci, un dédommagement pourra être exigé.



Waterloosesteenweg 33 Chée de Waterloo  
Sint-Genesius-Rode 1640 Rhode-Saint-Genèse



info@k-force.be



Tel: +32 2 380 23 32



BTW / TVA BE 0807815.505  
ING BE24 3630 4294 1738 / BIC: BBRUBEBB  
BNP BE74 0017 5110 2907 / BIC: GEBABEBB



www.k-force.be



k-force-computer-solutions



## 1. Acceptation de la commande et application de nos conditions générales.

**1.1** Toute commande qui nous parvient directement ou indirectement par l'intermédiaire de nos représentants ou agents, n'est acceptée qu'après notre confirmation écrite. Sauf clause contraire explicite mentionnée dans le contrat, nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales.

**1.2** Si certaines clauses du contrat ne sont pas respectées, les autres dispositions seront néanmoins toujours applicables.

## 2. Nature de la vente

Nos ventes s'effectuent contre paiement au comptant.

## 3. Paiement

**3.1** Sauf convention contraire, le paiement s'effectue à notre siège social. Il s'opère en espèces ou au comptant sans discompte, au plus tard au moment de la livraison des marchandises.

**3.2** Les factures qui ne sont pas payées dans un délai de huit jours à compter de leur échéance, induisent de plein droit et sans constitution en demeure l'exigibilité d'un intérêt de 12% par mois. Ensuite, le montant de la facture sera majoré de plein droit et sans mise en demeure d'une indemnité équivalente à 10%, avec un minimum de 25 euros.

**3.3** Le fait que l'acquéreur accepte les effets commerciaux ou signe lors de la commande ou ultérieurement, n'entraîne pas de novation, ni aucune modification ou divergence par rapport aux conditions générales de vente.

**3.4** Le non-paiement à l'échéance d'une seule facture rend le solde dû des autres factures, particulièrement celles arrivées à échéance, exigibles immédiatement et de plein droit.

**3.5** De même, si le paiement est effectué en retard, intégralement ou partiellement, les intérêts et amendes précitées seront également exigibles.

**3.6** Tous les frais liés à l'encaissement par voie judiciaire, y compris les honoraires, seront à charge de l'acquéreur.

## 4. Prix

**4.1** Tous nos prix sont en euros.

**4.2** Les frais de transport ne sont pas compris dans le prix.

## 5. Livraison

**5.1** La livraison s'effectue par défaut à l'adresse du siège social, sauf convenu autrement.

**5.2** Les délais de livraison prévus sont mentionnés à titre indicatif seulement et peuvent être modifiés ultérieurement par nos soins.

**5.3** L'acquéreur ne peut prétendre à une indemnité en cas d'éventuelle livraison tardive.

**5.4** Si l'acquéreur annule une commande, même après le délai de livraison prévu, il sera redevable de dommages-intérêts de 30% du prix convenu ou de l'acompte.

**5.5** Si l'acquéreur doit lui-même récupérer les marchandises et omet de le faire, il pourra être contraint de payer des frais de garde. En attendant, l'acquéreur porte le risque.

## 6. Adaptation de la commande.

Les caractéristiques, les dimensions et autres détails contenus dans les catalogues, la documentation et les offres, ont uniquement une valeur indicative. Nous nous réservons le droit d'apporter toutes les modifications que nous estimons nécessaires, même après réception de la commande, sans pour autant agir au niveau des caractéristiques fondamentales de la marchandise.

## 7. Ventes conclues hors de la société de K-Force Computer Solutions sprl.

**7.1** Lorsque la vente est conclue au domicile ou sur le lieu de travail du consommateur ou d'un consommateur tiers; pendant une visite extérieure organisée par nous ou pour nous; lors de salons, de foires et d'expositions, à condition que dans cette hypothèse, le paiement ne soit pas au comptant et qu'il excède 200 euro, la vente n'est considérée comme accomplie qu'à partir du 7ème jour ouvrable à compter du jour qui suit la signature de l'accord.

**7.2** Pendant ce délai de réflexion, l'acquéreur a le droit de nous informer par courrier recommandé qu'il renonce à la vente.

**7.3** Nous nous réservons le droit de demander à l'acquéreur un acompte dans le cas où l'accord serait intervenu sur une foire, un salon ou une exposition.

## 8. Transport.

**8.1** Les marchandises sont transportées au risque de l'acquéreur.

**8.2** Tout déplacement supplémentaire nécessaire en raison de l'absence lors de la première présentation à l'adresse de livraison mentionnée, sera facturé en supplément du montant principal.

## 9. Garantie, plaintes et responsabilité.

**9.1** Les plaintes liées au caractère non-conforme des marchandises livrées doivent être formulées immédiatement après la réception des marchandises. La charge de la preuve de non-conformité est assumée par l'acquéreur. Les plaintes relatives à un défaut visible des marchandises livrées doivent être formulées immédiatement après la livraison auprès de notre service vente.

**9.2** Les marchandises vendues sont garanties contre les vices de conception, de construction et contre les défauts des matériaux pendant toute la période de la garantie d'usine, soit la garantie établie par le fabricant du produit. Les défauts mentionnés dans les précédents alinéas ne sont pas concernés par cette garantie. K-Force Computer Solutions sprl n'offre aucune autre garantie que celle mentionnée dans les dispositions de garantie du fabricant des produits, ni explicitement, ni implicitement. Toute garantie relative au caractère vendable ou à l'adéquation d'une certaine application ou d'un certain produit est donc notamment exclue. Pour ce qui concerne la garantie d'usine nous citons la Loi du 1 septembre 2004, qui est en vigueur pour les marchandises livrées à partir du 1 janvier 2005, concernant la protection du consommateur lors de la vente de produit consommable. Sur base de cette Loi, le vendeur est responsable vis-à-vis du consommateur pour chaque défaut de ressemblance qui existe lors de la livraison de denrées consommables et qui se manifeste endéans les deux années qui suivent la livraison des marchandises. La preuve est à charge du consommateur, ceci consiste à dire que le consommateur doit prouver que le produit, au moment de la livraison, ne correspondait pas à la description donnée par le vendeur. La garantie est seulement valable pour personne physique (= nom stipulé sur la facture) ou sur base de ticket de caisse, toute société (= nom sur la facture) n'entre pas en compte pour la loi consommateur.

**9.3** La garantie n'implique en aucun cas que nous portions la responsabilité des dommages (notamment, mais pas uniquement, les dommages suivants: indemnités pour manque à gagner, interruptions des activités de l'entreprise, perte d'informations de la société ou autre perte pécuniaire) nés de l'utilisation du produit ou de tout empêchement à l'utilisation du produit, même si nous avons été informés du risque de tel dommage. Dans tous les cas, la responsabilité de K-Force Computer Solutions sprl sera limitée au montant facturé par nous, conformément aux dispositions de cet accord. Tout droit aux dommages-intérêts sera nul si la contrepartie n'a pas pris les mesures nécessaires

pour limiter le dommage ou éviter un dommage supplémentaire et a négligé d'informer K-Force Computer Solutions sprl de données pertinentes dans ce cadre.

**9.4** En cas de responsabilité de K-Force Computer Solutions sprl conformément à la loi du 25 février 1991 relative à la responsabilité par rapport aux produits présentant des défauts, nous ne serons jamais responsables sur les sommes supérieures au montant facturé par nous, si le dommage est causé, tant par le défaut au produit, que par la faute de la victime, ou d'une personne dont la victime est responsable.

**9.5** La garantie n'est pas valable lorsque le défaut est la conséquence d'une négligence, d'un manque d'entretien, de la non prise en considération du mode d'emploi, etc.

**9.6** Pour pouvoir bénéficier de la garantie, l'acquéreur doit présenter le produit dans notre point de vente à partir du moment où le problème, qui donne lieu au recours à la garantie, a été constaté.

**9.7** Les retours de marchandise, acceptés ou non, ne tiennent pas compte des éventuelles erreurs au niveau de la livraison.

**9.8** K-Force Computer Solutions sprl veille à ce que les produits satisfassent aux spécifications des brochures éditées par la société mais celle-ci ne sera pas responsable des éventuelles différences en la matière.

## 10. Annulation.

Les parties s'accordent explicitement sur le fait que, lorsque l'acquéreur annule la commande, avant ou après la livraison, celui-ci est redevable d'une indemnité forfaitaire et conventionnelle égale à 30% du prix convenu ou de l'acompte. Cette disposition est également applicable en cas de dissolution de l'accord agissant en défaveur de l'acquéreur. Pour les commandes à caractère unique ou réalisées sur mesure, l'annulation n'est pas possible et, par conséquent, la totalité du montant est exigible.

## 11. Contestation.

Les éventuelles contestations relatives à la facture doivent être communiquées par courrier recommandé dans les huit jours à compter de la date de facturation. Il faudra toujours préciser la date et le numéro de la facture.

## 12. Engagement solidaire.

**12.1** Lorsque plusieurs acquéreurs concluent ensemble un accord d'achat, ils s'engagent solidairement et indivisiblement à l'égard de K-Force Computer Solutions sprl.

**12.2** La livraison peut intervenir valablement auprès de chacun de ces acquéreurs.

**12.3** En signant le bon de commande, chaque souscripteur s'engage solidairement et indivisiblement, indépendamment de son statut, à exécuter le contrat et s'y engage.

## 13. Force majeure.

Les cas de force majeure, les causes imputables à nos fournisseurs, transporteurs ou aux services postaux, les grèves, les périodes de lock-out, etc. suspendront l'exécution de nos engagements. Par ailleurs, nous pourrions librement opter pour la dissolution de l'accord, sans indemnité, mais prévoyons remboursement des acomptes versés.

## 14. Réserve de propriété.

Nous conservons le droit de propriété sur les marchandises livrées jusqu'à ce que l'acquéreur ait effectué le paiement de la somme principale, des frais et intérêts. Toutefois, l'acquéreur assume le risque de perte, d'endommagement ou de destruction des marchandises.

## 15. Transfert de risque.

Dès la date de livraison, les risques de perte ou d'endommagement imputables à un cas de force majeure seront assumés par l'acquéreur. Avant cette date, il sera uniquement responsable des pertes et dommages éventuels découlant de ses propres actes.

## 16. Garanties.

Si notre confiance dans la solvabilité de l'acquéreur est mise en doute par des faits d'exécution partielle des termes du contrat par l'acquéreur et/ou par des événements semblables qui remettraient en question ou empêcheraient la bonne exécution des engagements pris par l'acquéreur, nous nous réservons le droit d'exiger de l'acquéreur les garanties qui s'imposent. Si l'acquéreur refuse de se soumettre à cette condition, nous nous réservons le droit d'annuler totalement ou partiellement la commande, même si les marchandises ont déjà été envoyées en partie ou intégralement. Dans cette éventualité, en guise de dédommagement, la somme sera exigible conformément à l'article 3.2 des présentes conditions générales.

## 17. Droit de rétention.

Les parties s'accordent explicitement sur le fait que toutes les marchandises du donneur d'ordre se trouvant dans les entrepôts et dans les locaux de K-Force Computer Solutions sprl peuvent être retenues par K-Force Computer Solutions sprl en guise de garantie supplémentaire de paiement de la main-d'oeuvre redevable pour les marchandises déjà rendues. Les nouvelles marchandises qui nous sont confiées par le donneur d'ordre pour être traitées sont censées être soumises à un seul et unique accord indivisible, même lorsque cet accord est exécuté en plusieurs étapes successives.

## 18. Confidentialité et traitement des données à caractère personnel

Concernant la confidentialité et le traitement des données à caractère personnel, il est fait référence à la clause de confidentialité telle qu'elle apparaît sur le site Web de K-Force Computer Solutions sprl et dont le client reconnaît avoir pris ou eu connaissance.

En acceptant les conditions générales, le client accepte également la clause de confidentialité susmentionnée qui fait partie intégrante des présentes conditions générales.

K-Force Computer Solutions sprl traite les données à caractère personnel à des fins commerciales et conserve cette information pour une période de 3 ans.

K-Force Computer Solutions sprl est tenu de respecter les droits de la personne concernée tels qu'énoncés dans les réglementations belges et européennes en vigueur.

Toute responsabilité envers une personne physique en cas de violation du RGPD doit être prouvée à charge de K-Force Computer Solutions sprl. Toute responsabilité à l'encontre d'une personne morale est exclue. Toute responsabilité résultant d'une violation des obligations du RGPD par l'intermédiaire d'un tiers ou chez un tiers dans l'exécution d'un service par K-Force Computer Solutions bvba ne peut être imputée à K-Force Computer Solutions sprl.

K-Force Computer Solutions sprl ne peut en aucun cas être tenu responsable au cas où il serait considéré comme un sous-traitant ou ayant agi en tant que tel.

## 19. Compétence.

Tout litige relève de la compétence des tribunaux de l'arrondissement de Bruxelles.